

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes
Six Mois..... 2 fr. 50
Un An..... 5 -
Autres Départements;
Six Mois..... 3 fr.
Un An..... 6 -

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIEENNE

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION

S'ADRESSER AUX

BUREAUX DU JOURNAL
76, Rue Sainte-Elisabeth, 76
ROANNE

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES - 30 -

Elles sont reçues:

à ROANNE, aux Bureaux du Journal;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

CHRONIQUE PARISIENNE

Le grisou, ce terrible pourvoyeur de la mort, continue ses exploits dans le malheureux monde des mineurs.

Cette fois, c'est un peuple ennemi; le malheur n'en est pas moins digne de pitié.

Lorsque l'on songe à tous les accidents auxquels sont sujets les habitants du monde noir, on ne peut pas ne pas s'apitoyer sur la mort effroyable, à laquelle ils sont journellement exposés.

Lundi, dans l'après-midi, une violente explosion de grisou s'est produite dans la fosse Maybach, près de St-Wendel (Prusse Rhénane).

400 mineurs étaient descendus dans le puits, plus de 150 n'ont pas reparu.

Quels que soient nos sentiments d'antipathie contre les spoliateurs de notre Pays, nous espérons que les gouvernements, alliés ou ennemis, prendront en mains la cause des malheureux déshérités, qui enfoncent leur existence dans les entrailles de la Terre, et obligeront les Compagnies à assurer la tranquillité et la sécurité de leurs ouvriers.

Les Coulisses du Boulangisme sont toujours fort amusantes pour la galerie.

Les divers partis réactionnaires n'en sortiront pas l'honneur intact.

Les ruses, le fourberies, les trahisons de tous instants sont nettement dévoilées et il est impossible aux prétendus républicains mêlés à l'affaire boulangiste, de nier leurs compromissions avec la droite.

Nombre de candidats boulangistes, orléanistes, bonapartistes ont frappé à la même caisse, sans se préoccuper d'où venait l'argent.

Sainte et confraternelle tripe alliance! elle nous paraît avoir été établie sur des bases aussi peu solides que la sainte alliance Germano-Austro-Italienne.

Espérons que cette dernière finira aussi péniblement et aussi misérablement que celle dont Boulanger était le Panache, nous ne disons pas le drapeau.

La publication des Coulisses du Boulangisme a valu à son auteur de nombreuses provocations.

Un incident qui n'a pas encore légalement et régulièrement été vidé à propos du duel Mermeix-Labruyère a mis fin aux rencontres des témoins des divers adversaires.

Nous déplorons cette manie et cette rage de combats singuliers.

Il est certain qu'un duel ne prouve ni l'inexactitude des faits allégués, ni l'immoralité et l'infamie de la conduite des personnes dénommées par l'écrivain.

Que Mermeix soit blessé, qu'il soit tué, qu'il soit victorieux, Boulanger n'en sera pas moins un homme taré, avili, méprisé de tous les honnêtes gens et cette flétrissure rejallira sur tous les pseudo-républicains, qui se sont associés à son entreprise, qui se sont faits les complices du coup d'état qu'il méditait.

Nous avons contaté avec plaisir le mouvement qui vient de se produire chez nos voisins de la Belgique.

L'établissement du suffrage universel qu'ils réclament, et que le gouvernement belge sera bien forcé de leur accorder, amènera certainement la défaite des partis royalistes et cléricaux.

La République belge sera très probablement la conséquence de la

réalisation du mouvement belge. Acceptons en l'augure.

Pendant que nos voisins du nord montrent des velléités d'indépendance et de liberté, il signor Crispi, au sud, continue ses menées réactionnaires.

La démission du ministre des finances Seismit-Doda va amener quelques changements dans la politique gouvernementale.

Il est question fortement d'une orientation accentuée vers la droite, à laquelle le ministre ferait de grandes concessions politiques. Le nouveau député opportuno-réactionnaire de Rome, Antonelli, ferait partie de la prochaine combinaison ministérielle.

Un vaillant petit peuple, qui cherche à se soustraire à l'influence rétrograde et cléricale, vient de montrer une fois de plus qu'il est absolument attaché aux idées d'indépendance qui l'ont rendu célèbre dans le monde entier.

Nous espérons que la petite révolution du Tessin (Suisse) triomphera, au grand profit de la liberté et des idées libérales.

Depuis une dizaine d'années le parti clérical, maître du gouvernement, dirigeait les affaires dans son propre intérêt et dans celui du Vatican; aussi ne sommes nous pas étonné d'apprendre que la nouvelle de cette insurrection a produit un coup de foudre à Rome.

Les libéraux de Bellinzona ont une belle occasion de reprendre le pouvoir; il faut que cette tache noire disparaisse de l'histoire politique de la Suisse.

L. R.

LA RÉVOLUTION SUISSE

A chaque instant on nous dit que sous un régime républicain les révolutions n'ont plus leur raison d'être. Le mouvement qui vient de se produire en Suisse, dans le canton du Tessin, nous démontre que le contraire est fort possible.

Pour être en République, il ne s'agit pas seulement d'avoir une étiquette républicaine, il faut encore mettre en application tous les principes démocratiques.

Au Tessin, le gouvernement était complètement clérical et réactionnaire, bien que toute la Suisse soit en République.

Son administration arbitraire, son exclusion de tout élément libéral, son intolérance fanatique, avaient depuis longtemps exaspéré la grande majorité des citoyens.

Déjà aux dernières élections des trois mars 1889, une grande agitation avait eu lieu contre le gouvernement clérical, qui n'avait été nommé qu'à une très faible majorité.

Si le parti clérical se trouvait encore le maître ce n'était que grâce à une division arbitraire des circonscriptions de vote.

Les libéraux, dit le Siècle, s'étaient en fin de compte décidés à organiser une agitation en vue d'une réforme partielle de la constitution locale. Par cette réforme, ils voulaient obtenir la remise en activité de 38 anciennes circonscriptions électorales, supprimées pour les besoins de la cause par leurs adversaires; ils demandaient encore que le conseil d'Etat, comme le grand duc, fut soumis à l'élection par le suffrage universel et que les juges de paix et les membres des tribunaux de première instance fussent également choisis par ce suffrage. La signature de 10,000 citoyens fut mise au bas de la pétition de réforme. Or, selon la constitution, il suffisait d'obtenir 7,000 adhésions pour que la révision fut de droit. On comprend que, devant le refus du gouvernement d'accéder au vœu des signataires et de soumettre au référendum populaire les articles visés par le projet novateur, les libéraux aient cru nécessaire de protester contre une violation flagrante du pacte cantonal et de se placer sur le terrain insurrectionnel.

Voyant la volonté du suffrage universel

dédaigné, repoussé, le parti libéral a pensé que l'insurrection contre un pouvoir arbitraire était le plus saint des devoirs. Le peuple s'est révolté. Il y a une quinzaine de jours déjà, il a envahi le palais du gouvernement conservateur à Bellinzona et a proclamé un gouvernement provisoire composé exclusivement de libéraux.

On a emprisonné les fonctionnaires et les membres de l'ancien gouvernement. Un conseiller d'Etat, M. Rossi, est mort, frappé d'une balle de revolver en plein cœur.

Voilà comment s'est opérée en quelques heures la Révolution du Tessin, à la suite d'une évolution lente et légale. Le parti clérical ayant voulu depuis 15 ans rester le maître absolu et le parti libéral s'étant toujours montré très respectueux de la légalité, ce dernier conserve toutes les sympathies et tout l'appui de la population.

A part évidemment la mort de M. Rossi, que tout le monde ne peut que regretter, ses derniers actes révolutionnaires sont généralement approuvés par tous les démocrates.

Depuis, le gouvernement fédéral a nommé le colonel Kuenzli, commissaire dans le canton du Tessin.

Les prisonniers ont été remis en liberté et on a procédé aux funérailles de M. Rossi.

Le gouvernement renversé n'a pas été réinstallé et le gouvernement provisoire n'a pas été reconnu.

Le Conseil fédéral a décidé que des élections auraient lieu le 5 octobre.

Voilà où en est la Révolution du Tessin.

Ce mouvement révolutionnaire est un mouvement essentiellement libéral et démocratique. Cette Révolution est en outre des plus légitimes. Aussi bien, nous ne doutons pas des résultats des prochaines élections dans le canton du Tessin.

Les Conseils Généraux

Depuis les dernières élections départementales, il s'est produit 140 vacances aux Conseils généraux. La période va d'août 1889 à septembre 1890.

Sur ces 140 élections de conseillers généraux, 109 ont été républicaines et 31 seulement conservatrices.

Les républicains ont gagné 31 sièges et en ont perdu seulement 6, d'où un gain réel de 25 sièges.

Sur les 140 élections, 55 étaient nécessitées par les invalidations. Sur ces 55 élections, les républicains ont gagné 8 sièges et en ont perdu 2 seulement.

LA MORT DE JOFFRIN

M. Jules Joffrin, député de la deuxième circonscription du dix-huitième arrondissement, est mort lundi soir, à huit heures et quart, à la maison de santé Dubois, après une agonie qui a duré une heure et demie.

À la vérité, l'agonie a duré depuis le jour où les médecins qui le soignaient avaient reconnu l'impossibilité, ou plutôt l'inutilité d'une troisième opération de ce cancer dit « des fumeurs » qui lui rongeaient la figure.

M. Jules Joffrin est né à Troyes (Aude), le 16 mars 1846.

Ouvrier mécanicien, et depuis longtemps membre du parti socialiste-possibiliste, il contribua, en 1869, à l'élection d'Henri Rochefort, et fit partie en 1870, du comité central anti-plébiscitaire. Pendant la guerre, il fit partie du 15e bataillon des mobiles de la Seine. Il fut à Montmartre un des instigateurs de la Commune. Il dut se cacher pendant quatre mois dans les environs de Paris, après l'entrée des troupes à Paris. Puis il se réfugia en Angleterre d'où il ne revint qu'en 1880, après l'amnistie.

Candidat du parti ouvrier aux élections législatives de 1887 à Saint-Denis, il fut battu, avec 2.304. Quelques mois plus tard, il se présentait dans le dix-huitième arrondissement et obtenait 2,750 voix.

Entré dans la vie municipale comme conseiller des Grandes-Carrières en 1882,

il ne fut pas réélu en 1884.

M. Joffrin rentra dans un atelier de mécanicien.

Aux élections législatives de 1885, il posa sa candidature et obtint plus de 30.000 voix.

En 1886, puis en 1887, il fut élu au conseil municipal, dont il devint l'un des vice-présidents.

Ajoutons, comme détail curieux, que M. Joffrin, qui meurt du cancer si mal appelé des fumeurs, n'a jamais fumé.

L'ÉLECTION DE SAINT-FLOUR

On lit dans le Radical:

Le résultat de l'élection de Saint-Flour est tel, hélas! que nous le redoutions.

Les trois concurrents du premier tour étant restés en présence au second, les électeurs ont à peu près maintenu leur vote du 31 août, et naturellement le candidat qui se trouvait en tête de la liste, M. Mary-Reynaud, a été élu avec un millier de voix de plus que M. Chanson.

Superbe résultat dû à l'obstination brouillonnée de M. Andrieux qui n'avait qu'à se retirer pour assurer l'élection de M. Chanson.

Donc, grâce à M. Andrieux, les électeurs de Saint-Flour se seront déshonorés en envoyant à la Chambre un représentant indigne, et la Chambre de députés subira l'humiliation de voir siéger sur ces bancs un spéculateur connu surtout par ses démêlés avec la justice.

Si l'ancien préfet de police s'était imposé la tâche de créer une situation de nature à jeter le discrédit à la fois sur le Parlement et sur les électeurs dont il sollicitait les suffrages, il lui eût rendu cette justice qu'il admirablement réussit.

Mais le Parlement se lavera d'une souillure momentanée, en invalidant M. Mary-Reynaud. Les électeurs de Saint-Flour auront plus de peine à justifier un vote impardonnable.

Si M. Mary-Reynaud est indigne, c'est en raison des condamnations qu'il a encourues. C'était exactement le cas du général Boulanger.

Or, la déclaration de candidature du général Boulanger n'a pas été reçue, ses voix n'ont pas été comptées. Pourquoi dès lors la déclaration de M. Mary-Reynaud, condamné comme lui, inéligible pour les mêmes raisons que lui, a-t-elle été acceptée?

Pourquoi ces voix sont-elles rentrées en compte?

C'est la Chambre seule qui statuera sur l'éligibilité de M. Mary Reynaud.

Elle tient ce droit souverain de l'article 10 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875.

Le droit de la Chambre est tellement étendu qu'elle pourrait, si elle le voulait, déclarer éligible un citoyen frappé de condamnations entraînant, aux termes de lois formelles, la perte des droits politiques et l'inéligibilité absolue.

La question arrivera donc entière au Palais-Bourbon, sans que rien puisse être invoqué dans un sens ou dans l'autre.

La majorité décidera ce qu'elle vaudra, fut-ce même une chose illogique.

Le pouvoir de la Chambre est si complet, quelle serait maîtresse d'admettre, le cas échéant, l'élection d'une femme, si cette femme était nommée par le Suffrage universel.

LA MANIE DES INTERVIEWS

M. Georges Price, du Parti National, raille agréablement la manie des interviews qui sévit actuellement, tant chez les journalistes que chez les hommes publics:

Ceux qui ont fait dès longtemps connaissance avec les reporters ont-ils pris l'habitude de demander tout simplement à revoir les épreuves de leur conversation, ce qui ne les empêche pas, très souvent, d'envoyer le lendemain des démentis grincheux.

D'autres, et non des moins huppés, vont encore plus loin. Il font prévenir un reporter qu'ils sont prêts à se laisser interviewer. Le journaliste accourt, et le personnage désireux de communiquer ses petites idées au public, leur remet tout simplement un interview tout préparé; les trois quarts du temps même, les précautions sont poussées si loin par ces complaisantes victimes du reportage que l'article est écrit sur le recto seulement du papier, de manière qu'on puisse immédiatement le livrer aux typographes.

Un de mes amis, reporter d'un grand journal, s'est fait ainsi une collection des plus curieuses. Il lui est arrivé, pendant qu'il se la composait, une très amusante aventure:

Un jour, un ancien ministre lui remet ainsi un interview tout fait, auquel il n'y avait pas un mot à changer. Le dialogue était ponctué de détails comme ceux-ci:

— « Nous demandons alors à l'éminent homme d'Etat... »

— « L'autour si justement apprécié de ces réformes capitales nous a dit que... »

— « Nous avons pris congé de notre illustre interlocuteur... »

Mon ami fit paraître l'article tel que. Le jour suivant, il recevait une lettre dans laquelle l'ancien ministre le remerciait avec effusion « d'avoir traduit sa pensée, » et ajoutait modestement « que le seul reproche qu'il eût à lui faire était d'avoir employé à son égard des termes infiniment trop élogieux. »

Cela à l'air d'un comble, et c'est absolument vrai.

Le public reproche beaucoup aux reporters d'avoir transformé les mœurs du journalisme. La vérité, c'est que c'est le public lui-même qui les a transformés, car il se divise en deux fractions, l'une avide de connaître en les puisant, aux sources, tous les potins que peut lui apporter le développement d'une vie aussi intense que la vie publique moderne, l'autre affamée de publicité et toujours prête à parler au peuple.

Les Grandes Manœuvres

Les grandes manœuvres qui se sont faites dans le Nord et qui se sont terminées cette semaine, ont été très brillantes cette année.

Voici la marche générale de ces manœuvres des premier et second corps:

L'ennemi a investi Maubeuge par les deux rives de la Sambre et a poussé sur la rive droite un détachement chargé de prendre Landrecies.

Simultanément il a détaché sur la rive gauche un corps d'armée chargé de détruire les défenses du Quesnoy et de Cambrai et d'empêcher toute tentative de l'ennemi sur la région comprise entre Cambrai et Péronne, La Fère et Landrecies.

Ce corps marche de Bayav sur Le Quesnoy qu'il investit.

Des forces françaises se concentrent abritées par le camp retranché de Laon-La-Fère, pour combattre l'armée ennemie qui investit Maubeuge.

Un corps d'armée déjà rassemblé sur l'Oise, entre Breteigny et Noyon, reçoit l'ordre de couvrir la concentration, et d'opérer sur la rive droite de l'Oise contre les forces ennemies signalées sur Le Quesnoy.

Le premier corps d'armée figure l'ennemi.

Une première rencontre a eu lieu le onze septembre entre le premier et le second corps. L'affaire a été sérieuse.

Le premier corps marchait en deux colonnes: la première, constituant la première division, par Solesmes, Amerval, Le Cateau; la colonne de gauche, constituant la deuxième division, par Vendegies, Pommereuil et Bazuel.

Un régiment d'infanterie avec de l'artillerie flanquait la colonne droite menacée par une division de cavalerie indépendante partie de Busigny. Cette division a tenté deux attaques, la première vers Neuville, la seconde entre Reumont et Le Cateau. Elles ont été repoussées chaque fois, la première par des feux d'infanterie, la seconde vers Reumont par l'artillerie de la première division qui l'a forcée à reculer.

Les officiers étrangers ont visité au quartier général, à Solesmes, le général Loizillon.

Ils ont été aussitôt reçus par le général Loizillon, qui leur fit visiter les cantonnements et partiellement le parc d'aérostation militaire.

La foule a poussé quelques cris de: « Vive la Russie! »

Un train spécial a conduit les officiers étrangers à Neuville, où des chevaux de l'école de guerre les attendaient; ils ont assisté au combat et ont déjeuné au Cateau, près de la gare.

Quoique les officiers étrangers n'aient été invités qu'aux manœuvres du Nord, celles du Sud-Ouest n'en ont pas moins une grande importance: on y essaie également la poudre sans fumée; elles comprennent la 89e brigade de la Rochelle, commandée par le général Sermons; la 70e de Bordeaux (général Caillard); la 71e de Mont-de-Marsan (général Lucas); la 72e de Pau (général Garcin); les deux premières forment la 35e division, commandée par le général Phillebert; les deux autres, la 36e, commandée par le général Munier.

A ces troupes a été ajoutée une brigade d'infanterie de marine venue de Rochefort.

Le corps d'armée est commandé par le général Ferron, ancien ministre de la guerre, et le général de Galliffet préside aux manœuvres comme inspecteur d'armée.

Les principaux combats ont lieu dans la Charente-Inférieure entre Pons, Barbezieux et Jonzac.

Le premier jour, la 32e division renforcée de la brigade d'infanterie de marine et de trois batteries, concentrée à Pons, se dirige sur Barbezieux; la 30e division, concentrée à Archiac, prévenue qu'un corps ennemi marche sur Barbezieux, arrête sa marche offensive.

Le temps était superbe, les déploiements se sont bien faits; la manœuvre a été terminée vers trois heures.

Après un repos de trois quarts d'heure, les deux divisions ont pris des cantonnements-bivouacs, l'une en face de l'autre.

Le lendemain et le surlendemain, les combats ont continué dans les mêmes positions.

Les manœuvres de division ne sont terminées le onze. Ensuite ont commencé les manœuvres de corps d'armée.

La 70e brigade, composée du 57e et du 144e de ligne, ainsi que les dragons et les hussards représentent l'ennemi et portent les manchons blancs, ils défendent Barbezieux contre les quatre autres brigades.

Les manœuvres du 6e corps ont donné lieu à plusieurs incidents assez curieux.

C'est ainsi que cent cinquante soldats environ du 148e de ligne, de passage à Audun-le-Roman, sont allés tranquillement se promener dans les villages de Boulange, de Sommerange et d'Aunetz, sur le territoire allemand.

Nos promeneurs, dès qu'ils s'aperçurent de leur erreur, s'empressèrent de faire demi-tour; mais voilà que la population, qui n'a pas oublié la France, les entoure et leur fait fête; pour un peu on les porterait en triomphe.

La gendarmerie allemande a bien pris les choses, et deux gendarmes ont accompagné amicalement nos troupes jusqu'à la frontière, mais le colonel du 148e, qui avait formellement interdit toute promenade à plus d'un kilomètre du cantonnement, a infligé aux auteurs de cette équipée une rigoureuse punition.

Dans le Nord, c'est mardi qu'ont commencé les manœuvres contre un ennemi figuré.

Le général Billot commandait les deux corps d'armée contre une division figurant deux corps et commandée par le général Mathelin.

Les troupes sont parties vers deux heures du matin.

A six heures, elles étaient en ligne. Les premières escarmouches ont commencé vers six heures, puis le feu a cessé jusqu'à huit heures.

L'attaque par la 4e brigade et la défense de Serain par le général Jung ont été particulièrement brillantes. Les charges de l'infanterie ont été très remarquables.

Progressivement, l'armée ennemie, repoussée vers le Nord, s'est réfugiée dans le bois du Gard, où elle a résisté longtemps, grâce à une canonnade et à une fusillade vigoureuses.

La manœuvre a pris fin à midi vingt. Le général Brugère assistait à la bataille.

M. Carnot s'est rendu à Cambrai, pour assister à la revue clôturant les grandes manœuvres, revue qui a eu lieu mercredi à neuf heures du matin.

M. de Freycinet, ministre de la guerre a devancé M. Carnot de quelques heures. Immédiatement après son arrivée, le ministre de la guerre a reçu les officiers étrangers, puis il est allé recevoir le général

sident de la République à la gare de Cambrai.

Il n'y a pas eu réception des autorités civiles, le voyage devant conserver un caractère militaire. Le chef de l'Etat est descendu ainsi que le ministre de la guerre, à la sous-préfecture, où ont été reçus les officiers des missions étrangères.

M. Carnot assistait à la revue qui a eu lieu mercredi. A l'issue de la revue, c'est-à-dire à midi, il a offert à l'Hôtel-de-Ville, un banquet aux représentants des missions étrangères, ainsi qu'aux officiers généraux qui ont pris part aux manœuvres du Nord.

MM. Carnot et de Freycinet sont rentrés mercredi soir, le premier à Fontainebleau, le second à Paris.

LA MINE AUX MINEURS

Il y a quatre ans, les actionnaires de la Compagnie des Houillères de Rive-de-Gier, impuissants à continuer les travaux, ont abandonné douze de leurs concessions au syndicat des mineurs de la localité, qui avaient fait entendre de vives et énergiques protestations contre l'arrêt des travaux et qui avaient prétendu que l'on pouvait utilement continuer l'exploitation de la mine.

L'arrêt de ces travaux réduisait à la misère un grand nombre de mineurs; et, en prenant cette décision, les actionnaires croyaient mettre sous leur absolue dépendance les ouvriers sans travail et sans ressources.

Ils ont dû voir combien grande était leur illusion; les mineurs ont eu bien des misères à supporter au début de leur exploitation, mais grâce à leur persévérance, à leurs convictions et à leur énergie, ils ont recueilli le fruit de leur travail, et tous les ans la prospérité de la mine qu'ils exploitent s'accroît davantage.

Voici, en effet, le bilan accusé au 11 septembre 1890 :

Main-d'œuvre, du 11 septembre 1886 au 31 août 1890.	345.493 75
Transport.....	24.085 90
Bois.....	59.457 25
Immeubles et installations.	23.275 60
Matériel.....	48.037 65
Total.....	478.350 15

Dans ce chiffre d'immeubles et installations, les dépenses pour l'installation d'un nouveau puits ne sont portées que pour 4.847 fr. 25.

Le dernier exercice a été particulièrement prospère, car la Société, qui devait au 31 août 1889, 3.383 fr. 74 est aujourd'hui créancière de 14.423 fr. 83.

La caisse de secours fondée en 1888, et alimentée par une retenue de 1 0/0 sur salaires, possède une somme totale de 2.800 francs en chiffres ronds.

Les travaux étant dirigés avec une prudence et une intelligence auxquelles les ingénieurs des grandes Compagnies ne nous ont pas habitués, on peut espérer que les accidents seront rares et ne grèveront pas beaucoup la caisse de secours.

Les mineurs ont tenu à fêter l'anniversaire de leur prise de possession. L'inauguration d'un nouveau puits leur a fourni l'occasion de se réunir dans un banquet suivi d'un bal; et ils ont montré qu'ils étaient aussi dignes dans les jours de prospérité qu'ils avaient été courageux et confiants dans l'avenir à l'époque des luttes et des misères.

Malheureusement, les actionnaires n'ont pu se consoler de voir la réussite des mineurs; ils ont bravement, avec l'honnêteté qui caractérise certains membres de la haute bourgeoisie, revendiqué la propriété de ce qu'ils ont abandonné, il y a quatre ans, de leur plein gré. Ils ont émis la prétention de dépouiller les ouvriers qui ont eu le courage de prendre leur lieu et place dans des moments si difficiles.

L'arrêt de la cour d'appel ne saurait être douteux. Les magistrats ne peuvent s'associer aux prétentions iniques des administrateurs et confirmeront purement et simplement le jugement de première instance.

LOUIS ERRE.

REVUE HEBDOMADAIRE

Nous avons dit que l'Union ne comprend rien à la question des bons d'intérêt qu'elle a soulevée, nous ne tenons pas essentiellement à l'éclairer, son appréciation nous importe peu. Mais comme quelques lecteurs de bonne foi pourraient s'être laissés abuser, nous insérons, plus loin, la partie du rapport, de M. le Maire à M. le Préfet, qui concerne cette question.

Ce triste journal continue à faire preuve de la mauvaise foi la plus insigne, à ergoter sans jamais répondre un mot aux choses sérieuses. Aujourd'hui il passe au cynisme; il reproche au Journal de Roanne de se faire le champion de la cause socialiste qui est perdue dans l'esprit des honnêtes gens. Voyez-vous l'Union se servant du vieux cliché usé de toutes les réactions, son donnant un certificat d'honnêteté; ce pipocet politique surpris dans son honnête métier, criant « au voleur! »

Rien ne doit plus surprendre de la part de cette feuille! Après avoir fait le métier de dénonciatrice, s'être acharnée à désigner M. Auboyer comme le fauteur de la grève Monnet, Goujon et Andrieux, l'avoir dénoncé au Parquet; avoir annoncé sa prochaine arrestation; après l'avoir ac-

cusé de brûler gratis le bois de la commune, après avoir laissé planer contre lui des sous-entendus compromettants, après avoir accumulé contre lui et tout le conseil les plus stupides accusations, qu'elle appelle les vérités qu'elle est obligée de dire à la municipalité actuelle, elle essaie aujourd'hui un nouveau genre de calomnie.

Jusqu'à présent nous avons cru devoir user d'une certaine réserve en nous rappelant que, quoique sectaire enragé et très mauvais républicain, ce journal a encore une attache avec notre parti, espérant qu'il saurait comprendre à demi mot et se taire. Mais puisqu'il ne veut pas apprécier ce procédé, nous nous décidons à lui mettre le nez dans ses chiffres.

Nous nous étions peut-être trompé en parlant d'une majoration de 50 à 100 pour cent sur le prix des factures de l'administration de l'Union, nous aurions pu l'élever beaucoup plus haut, puisque dans certains cas elle s'est élevée de 170 à 200 0/0.

Ainsi dans sa facture du 20 janvier 1887 acquittée le 8 mars sous le mandat n° 145, elle compte le prix d'un livret de 48 pages, 2 francs l'un, soit : 200 francs pour 100 exemplaires. Nous estimons ce travail à 0,70 c. l'un, soit : 70 francs pour 100 exemplaires.

Nous avons eu sous les yeux plus de 60 factures de l'Union, sur chacune desquelles on pourrait démontrer une majoration plus ou moins forte. Celle que nous signalons peut suffire pour aujourd'hui.

Nous sommes donc autorisé à dire que « l'administration de l'Union ne devait pas (sic) pas grever le budget de la Ville de frais majorés qui ne devaient (sic) pas être mis à la charge des contribuables, et à tout cela apparemment dans l'intérêt de son journal. »

Quant à ce que dit l'Union de M. Nourrisson, nous l'admettons volontiers, mais à la condition qu'on n'accuse pas M. Bully d'être le relieur de la ville, M. Aulas son fournisseur de charbon.

Il ne faut pas avoir deux poids et deux mesures.

Se sentant vaincue à l'avance, l'Union accuse le parti socialiste d'avoir fait alliance avec les conservateurs. Nous répondons que nous n'avons fait et ne ferons de compromission avec personne; que nous comptons sur nos propres forces et sur le bon sens public, pour continuer à battre les opportunistes. Cependant nous ne pouvons empêcher le Journal de Roanne d'avoir été frappé de l'injustice et de la partialité de l'Union à l'égard du Conseil actuel, de lui avoir rappelé la conduite de l'ancien. Si les arguments de ce journal l'atteignent trop vivement, c'est à lui qu'elle doit répondre, et non pas à nous prendre au Réveil, qui n'a rien à voir dans cette querelle. C'est le propre des faibles de ne jamais répondre directement et en face.

Elections municipales. — Le 19 octobre prochain, les électeurs seront appelés à faire des élections, pour compléter le Conseil municipal. Nous avons grand espoir en leur bon sens, et en leur clairvoyance; ils ne se laisseront pas égarer par de polins et des accusations ridicules; ils se rendront un compte sérieux de la situation, et ils n'hésiteront pas à reconnaître que le Conseil actuel n'a pas mérité de leur confiance.

Si, au début, l'expérience de l'administration et des affaires a fait un peu défaut au parti Radical-Socialiste, qui représente à l'hôtel de ville, non seulement les intérêts de la classe ouvrière, mais ceux du petit commerce et de la petite industrie, c'est qu'on l'en avait constamment tenu éloigné; il n'a pas tardé à se mettre au courant, et on peut dire qu'il n'a pas cessé de faire preuve de beaucoup de prudence, de justice et de modération; qu'il a su gérer les affaires de la commune avec une équité inconnue aux administrations précédentes. Ses adversaires ont mené une campagne acharnée et intéressée contre le Conseil actuel sans pouvoir articuler autre chose que des accusations fantaisistes ou sans portée. Ils ne cessent de répéter (et c'est là leur seul bagage), qu'ils ont beaucoup fait pour l'instruction populaire; mais ils oublient de dire que pendant qu'ils employaient 2 à 300.000 fr. en construction d'écoles pour les ouvriers, le petit commerce et la petite industrie, écoles appelées à recevoir 3 à 4.000 élèves, ils dépensaient 2.500.000 fr. pour recevoir 3 à 400 élèves des classes riches; ils oublient aussi de dire que pendant que le budget de l'Etat est grévé annuellement pour ces 3 à 400 élèves de 150 à 160.000 fr. le budget ne supporte qu'une somme de 40 à 50.000 fr. pour les écoles communales.

A quel point de vue qu'on se place, ceux qui sont de bonne foi sont obligés de reconnaître que les intérêts de la grande majorité des Roannais sont bien représentés; tout nous fait espérer que les électeurs repousseront les calomnies dont on va essayer de se servir contre nous, et approuveront le choix des candidats qui sera fait par les comités et débattu en réunion publique.

LA CATASTROPHE DE VERPILLEUX

Le tribunal correctionnel de St-Etienne a rendu mercredi son jugement dans la poursuite dirigée contre MM. Villiers, directeur des houillères de la Loire, Chansole, ingénieur principal, Buisson et Desjoux, ingénieurs divisionnaires, à la suite de la terrible explosion qui, il y

a environ quatorze mois, se produisit au puits Verpilleux. Cette catastrophe, on ne saurait l'avoir oubliée, a fait près de deux cents victimes.

La prévention relevait trois griefs à la charge des prévenus: l'omission par imprudence, le défaut de jaugeage pour la ventilation, l'imperfection du plan d'aérage, ces deux derniers griefs constituant des infractions aux règlements qui régissent les exploitations minières.

Les débats ont occupés les audiences des 3, 4 et 5 septembre. Ils ne semblent pas avoir fait la lumière sur la cause précise de l'explosion du 3 Juillet 1889, au sujet de laquelle on continuera de s'en tenir à des conjectures. Tel a été l'avis de M. Laur, inspecteur général des mines; mais ce dernier a nettement indiqué que trois fautes principales étaient à retenir à la charge des exploitants: le maintien des deux galeries grisouteuses abandonnées, non murées, qui constituaient pour ainsi dire « deux poudrières »; l'accumulation des chantiers de production intensive dans un quartier critique de la mine; un aérage insuffisant.

Ces conclusions ont été combattues par les défenseurs, M^{rs} Aulois, Courbon, Humbiot et Gay. Le procureur de la République, M. Garod, n'avait pas maintenu la prévention à l'égard du directeur de la mine, se conformant en cela à l'avis des experts.

MM. Villiers, directeur, Chansole, ingénieur principal, Desjoux et Buisson, ingénieurs divisionnaires, ont été acquittés.

Le Journal de Roanne laisse entendre qu'« on dit » que M. Auboyer a cherché à conférer avec quelques chefs conservateurs à propos des prochaines élections municipales.

Pour ceux qui connaissent le Maire de Roanne, nous n'avons pas à repousser cette accusation, elle tombe d'elle-même.

Grandes Fêtes à Florence

A l'occasion de l'inauguration de la statue de Victor Emmanuel II, ont lieu à Florence des fêtes qui, commencées le 18, à l'arrivée du roi d'Italie, de la Reine, du Prince de Naples et du président du conseil, ne termineront que le 28 par un banquet offert à M. Crispi.

Pendant ces 10 jours des fêtes auront lieu toutes les réjouissances imaginables: courses de vélocipèdes, exposition nationale de fleurs, régates sur l'Arno, feux d'artifice, foires diverses, fêtes populaires, concerts, illuminations fantastiques, carrousels, kermesses, courses de chevaux qui dureront trois jours.

Le clou de ces fêtes sera la représentation de gala du nouvel opéra: La Cavalleria Rusticana, de Pietro Mascagni, jeune maestro de 26 ans, qui s'est révélé grand compositeur, qui fait tourner toutes les têtes, et dont les trompettes de la Renommée vont faire retentir le nom dans toute l'Europe.

Il y aura aussi des représentations populaires dans tous les théâtres.

La plus belle journée sera sans doute celle de l'inauguration de la statue, où figureront en outre des allées royales, les représentants de la Chambre des députés, du Sénat de toutes les municipalités italiennes, de 500 sociétés diverses, de 100 sociétés musicales, où seront prononcés une avalanche de discours.

On voit que nos voisins ne sont pas avares de réjouissances, mais il paraît qu'ils l'ont été de billets d'invitation pour la presse Française.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué en session extraordinaire pour ce soir, 20 courant, à 8 heures du soir, au lieu ordinaire des séances, en l'hôtel-de-Ville.

ORDRE DU JOUR:

Ferme des places. Avis après enquêtes. Observations diverses.

Budget additionnel de 1890. Observations.

Nivèlement de la rue St-Alban. Communication.

Contentieux. Affaire Montroussier. Pourvoi au Conseil d'Etat.

Contentieux. Affaire Fabre-Chamussy. Règlement des frais.

Contentieux. Construction du Lycée de garçons. Action judiciaire par MM. Besse et Turin.

Construction de l'école de la rue Paul-Bert, marché pour l'entreprise de serrurerie.

Distribution d'eau. Acquisition du terrain nécessaire pour le réservoir de la Mirandolle.

Contribution. Modification de la base d'application de l'impôt mobilier.

Abattoir. Création d'un droit de stationnement pour les viandes foraines.

Comptabilité. Reversement au bureau de Bienfaisance de l'allocation distribuée aux nécessiteux le 14 Juillet.

Ecole supérieure. Demande de gratuité des fournitures.

Cyclone de St-Claude. Souscription en faveur des victimes.

Congrès corporatif. Pétition des syndicats.

Théâtre. Renouvellement d'une police d'assurance échue.

Voirie. Entretien de l'entretien. Nouveau cahier des charges.

Voirie. Rue des Ecoles. Cession d'un immeuble par suite d'alignement.

Voirie. Ouverture d'une rue longeant le Rensoin. Communication.

Voirie. Pétition des habitants du quai du Canal.

Bâtiments scolaires. Travaux de réparations d'entretien. Acquisition de mobilier et éclairage des cours.

Bâtiments communaux. Location d'un appartement.

Eclairage public. Quai du Rirage.

Allié: Variard.

Formation de la liste consulaire pour 1890.

Nomination de deux délégués. — Dépôt d'un tableau de l'Etat au Musée de Roanne. Communication.

Formation du budget primitif de 1891. — Rapports des Commissions.

Ecole primaire supérieure professionnelle de Roanne. — La rentrée des classes aura lieu le mercredi, 1^{er} octobre à 8 heures du matin. — Les demandes d'inscription seront adressées au directeur de l'école.

Aux termes de l'art. 3 du décret du 28 juillet 1888, tout candidat doit, pour se faire inscrire, justifier de la possession du certificat d'études primaires.

A défaut de ce titre, le candidat aura à subir un examen d'entrée dont la date sera ultérieurement fixée.

On rappelle aux parents qu'un pensionnat est annexé à la dite école primaire supérieure.

Chambre des avoués. — La Chambre des avoués pour l'exercice 1890-1891 est ainsi composée:

MM. Jacques président; Vial J.-Louis syndic; Verrière rapporteur; Ardailon secrétaire.

Une pétition. — Nous recevons la lettre que voici:

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez avoir la bonté d'insérer l'avis suivant:

M. Charles, rue de Clermont, 56, informe les intéressés à l'ouverture d'une 3^e classe à l'école de garçons de la rue Coutant qu'une pétition rédigée dans ce sens est déposée chez lui. Il les engage à signer cette pétition le plus tôt possible.

Veuillez agréer, etc.

CHARLES.

Théâtre de Roanne. — Ce soir, samedi, à 8 heures, grande représentation par la troupe Martial des Locataires de M. Blondeau.

Le marché de mardi. — Sur le marché de mardi, les denrées alimentaires ont été vendues aux prix suivants: beurre, 2 fr. 20 le kilo; œufs, 0 fr. 90 la douzaine; poulets, 1 fr. 80 le kilo; poires, 13 francs les 100 kilos; pêches, 25 fr. les 100 kilos et les pommes de terre 4 fr. l'hectolitre.

Le marché de vendredi. — Sur le marché d'hier, les denrées alimentaires ont été vendues aux prix suivants: beurre, 2 fr. 10 le kilo; œufs, 0,90 c. la douzaine; poulets, de 1 fr. 40 à 2 fr. 30 le kilo; poires 14 fr. les 100 kilos; pêches 18 fr. les 100 kilos, et les pommes de terre, 4 fr. 50 l'hectolitre.

A la Halle aux blés, il a été vendu, 390 doubles-décalitres de froment, à 3 fr. 60, et 123 doubles-décalitres de seigle à 2 fr. 20.

Sur le marché des bestiaux, il a été vendu 80 veaux au prix moyen de 95 fr. les 100 kilos; 30 moutons à 87 fr. les 100 kilos, et 11 porcs gras à 108 fr. les 100 kilos.

Foires de la semaine. — Dimanche 21, St-Julien-Molin-Molette, Ste-Agathe la Bouteresse, St-Etienne.

Lundi 22, Rive-de-Gier, Noiretable, Ste-Agathe la Bouteresse, St-Etienne.

Mardi 23, St-Denis-la-Beaume.

Mercredi 24, St-Genest-Mallifaux, Panissières, Bully, La Pacaudière.

Vendredi 26, Ollergues.

Samedi 27, Montrabon.

Les Fêtes à souhaiter. — Samedi 20 septembre — Bernard, Claudine, Eustache, Faust.

Dimanche 21 — Bernardine, Castor, Iphigénie, Mathieu, Suzanne.

Lundi 22 — Aimé, Basile, Florent, Maurice, Maurice, Saintin.

Mardi 23 — Hélène, Polixène, Xantippe, Thécé.

Mercredi 24 — Gérard, Germer, Libère Rustique, Andoche.

Jeu 25 — Firmin, Pacifique, Príncipe.

Vendredi 26 — Cyprien, Justine, Béotiste.

Kiosque des Promenades. — Voici le programme du concert donné au kiosque des Promenades par l'Association Musicale de Roanne, sous la direction de M. Maffre, le dimanche 21 septembre 1890, à 4 heures du soir.

PROGRAMME:

1. Héroïque, allegro militaire... (Signard)

2. Final du Trouvère... (Verdi)

3. Vénétia, suites de valse... (L. Desormes)

4. Fantaisie-Boléro... (E. Mulo)

5. Polka... (Sibillot)

Une amélioration très utile et peu coûteuse. — Nous recevons la note suivante:

A l'angle du quai du Béal, le long du boulevard du Midi, existe un endroit dangereux, au point de vue de la sécurité publique et principalement de celle des enfants qui vont à l'école du boulevard.

Le parapet aval du pont de l'écluse du bief du quai du Béal se trouvait à une certaine époque à hauteur d'appui; depuis on a remblayé, et le parapet qui était en contre-haut de 0,70 c. du sol, se trouve actuellement à plus de un mètre au-dessous de la plate-forme du boulevard, ce qui n'est pas sans offrir certain danger pour les enfants.

Il n'y a pas eu encore d'accident, mais prévenir vaut mieux que guérir, et les habitants du quartier et autres intéressés verraient certainement avec plaisir que l'administration fasse le nécessaire, c'est-à-dire que le parapet du pont soit exhausé de manière à prévenir tout accident.

Un père de famille.

Les ouvriers d'administration. — Le ministre de la guerre vient de se décider à réduire le nombre des grades dans les sections d'ouvriers d'administration.

Cette réduction qui ramène les cadres à un sergent et deux caporaux pour quinze hommes, n'aura lieu qu'au fur et à mesure des extinctions.

La même mesure est prise pour les sections d'infirmiers.

Curieuse statistique. — S'il faut en croire un calculateur infatigable, un homme

arrivé à l'âge de soixante-dix ans, aurait absorbé, depuis sa naissance, plus de vingt wagons de nourriture, un train entier.

En comptant seulement un quart de tonne par wagon, cela fait 80.000 kilos, ce qui donne, pour un total de 25.500 jours d'existence, une consommation moyenne d'environ 3 kilos 200 grammes par jour.

Cette consommation quotidienne, variable, elle-même, est estimée à 2 kil. 1/2 pendant l'enfance et la vieillesse, et à 3 kilos 1/2 ou 4 kilos pendant l'âge mur.

Ces chiffres ne sont pas exagérés, car les statistiques médicales constatent que la nourriture quotidienne liquide et solide des soldats, des marins et des ouvriers dépasse en moyenne 4 kilos 1/2.

Et on ne parle pas des gros appétits!

Un nouveau remède. — Un médecin de Moscou, le docteur Filaloff, vient de rédiger un mémoire où il affirme avoir reconnu à la suite de longues expériences, que le tournesol (le soleil) peut à ce avantage être substitué à la quinine, dont il a toutes les propriétés thérapeutiques sans en avoir les inconvénients.

L'usage de cette plante est d'ailleurs répandu depuis longtemps comme remède populaire contre les fièvres en Russie, en Turquie et en Perse.

Promotions dans l'infanterie. — La promotion du 1^{er} octobre comprendra, pour l'infanterie:

10 colonels, dont 6 par suite de nominations probables de généraux de brigade, 14 lieutenants-colonels, 28 ou 30 chefs de bataillon et majors, environ 80 capitaines, 100 lieutenants et les 280 sous-lieutenants sortant de St-Cyr.

Association des Artistes Roannais. — Grande salle de Venise. — Les débuts de la saison, samedi 20 septembre 1890. — Rideau à 8 1/2 précises. — Représentation extraordinaire. Pour la première fois, Les Deux Orphelins du pont Notre-Dame, grand drame en 5 actes et 7 tableaux, de MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson.

Le Bill Mac-Kinley. — Quoique le bill Mac-Kinley voté par le Sénat doive passer par une nouvelle discussion à la Chambre des représentants et être adopté par elle avant d'entrer en vigueur, le commerce agit comme si c'était chose faite, et les achats pour le compte de l'Amérique ont pris des proportions considérables.

On tient à profiter de quelques jours qui nous séparent du 1^{er} octobre pour introduire aux Etats-Unis le plus de marchandises possible.

On passe toutes les nuits chez les commissionnaires, et il y a une véritable course à clocher pour retenir le fret à bord des paquebots devant arriver à New-York avant le 1^{er} octobre.

On parle d'un des plus grands transatlantiques qui aurait été retenu presque en entier par une seule maison de la Champagne.

M. José Frappa. — L'Eclair donne dans sa chronique Les hommes du jour le portrait de M. José Frappa, peintre de genre.

Voici les réflexions faites par notre confrère parisien sur le talent de notre jeune compatriote:

Si la peinture est un art d'amusement, M. José Frappa est certainement un des premiers peintres de ce temps-ci. Encore faut-il distinguer, car tout le monde ne s'amuse pas des mêmes choses.

La gaieté de M. Frappa procède un peu par gros effet; elle aura une attraction infaillible sur le public du dimanche au Salon, et il a certainement fallu que M. Frappa fut héroïque pour abandonner l'exposition des Champs-Élysées, où il remporta ses plus grands succès de rire, pour celle du Champ-de-Mars, où les tendances étaient d'une moyenne infiniment plus recherchée.

Les moines, que M. Frappa a souvent peints dans des occupations bouffonnes, sans toutefois les avoir étudiés de bien près, ont été pendant longtemps ses sujets préférés: capucins buvant, jouant aux cartes, à la main chaude, dansant, se disputant, etc., etc. Il semble que ce genre ne soit plus en faveur.

Quelques scènes vauvillesques ont été également tentées par ce peintre bouffon; notamment une toile bien connue représentant une petite bourgeoisie très éveillée, assise dans le lit conjugal, à côté d'un honnête et grassement bourgeois qui ronfle la bouche ouverte.

Un essai de « Grande peinture », grande tout au moins par les dimensions, fut exposé rue de la Paix et représentait une certaine Tentation de Saint-Antoine qui remporta un moindre succès.

M. Frappa s'est également adonné au portrait mondain, et il s'en est assez élégamment tiré.

En somme, le défaut de sa peinture est peut-être de traiter des sujets bouffons d'un pinceau trop minutieux et trop précieux. Ce genre ne saurait se sauver que par la largeur et l'absence de prétention. Une chanson à grandioses convient mal à une voix de premier prix du Conservatoire.

M. Frappa, qui est d'ailleurs de rapports forts agréables, a rendu, par son activité, de réels services à la Société libre des artistes Français, et il est juste de reconnaître qu'il fut un des plus actifs combattants en faveur des réformes si longtemps réclamées pour l'organisation du Salon, et que le Comité des 90 ne s'est décidé à appliquer que cette année, et encore timidement et un peu trop tard.

Le trésor d'Harpagon. — Ces jours derniers, à Darnétal, rue du Pont, on a trouvé mort, sur un grabat sordide, un retraité des Postes nommé Perrin. Il s'agit pour économiser outre mesure, mais on supposait qu'il avait quelques ressources cachées. On fit donc apposer les scellés après son décès, et il y a quelques jours, au moment où les héritiers étaient réunis lors de la levée des scellés, on trouva dans un vieux gilet qui était jeté dans un tas de ferraille une somme de 24.000 francs en louis d'or. Dans de vieux papiers, on découvrit 4.500 francs en or, et dans une vieille malle, une autre somme de 4.000 francs, aussi en or. Enfin, dans une caisse qui fermait avec cinq serrures de sûreté, on découvrit une somme de 66.000 francs en titres.

La longévité des oiseaux. — Les oiseaux possèdent, entre autres privilèges, celui de vivre longtemps; il existe, affirmé par des centaines parmi la population humaine.

C'est, paraît-il, le cygne qui jouit de la plus grande longévité; on dit qu'il peut vivre trois siècles.

Knaeur raconte avoir vu un faucon âgé de 162 ans.

D'après quelques naturalistes, un aigle, nommé, capturé en 1715, à déjà de plus de 100 ans, ne mourut qu'en 1819, c'est-à-dire 104 ans plus tard.

Un vautour à tête blanche, capturé en 1700 mourut en 1823 dans une volière du château de Schœnbrun, près de Vienne, où il avait passé 118 ans en captivité.

Les perroquets et les corbeaux peuvent devenir également centenaires.

La vie des oiseaux de mer et des marins, équivaut à celle de plusieurs générations humaines.

L'état de captivité abrège la vie: ainsi les pies en captivité meurent à 20 ou 25 ans, elles atteignent une vieillesse plus grande à l'état de liberté.

Le coq vit de 15 à 20 ans; le pigeon, environ 10 ans.

Le rossignol en cage meurt au bout de 10 ans, le merle après 15 ans.

En cage, les serins vivent de 12 à 15 ans, ceux qui volent en liberté aux Canaries atteignent un âge beaucoup plus avancé.

Les oiseaux dépensent généralement beaucoup de force musculaire; aussi leur appétit est-il formidable. Si l'on tient compte de poids, la grive, qui mange en un seul repas une énorme chenille, dévore comparativement autant qu'un homme qui absorberait à son dîner une cuisse de bouef étirée. Et ainsi de même pour chaque espèce.

L'oiseau effectue beaucoup de travail; la température de son sang est, du reste, supérieure de quelques degrés à celle de l'homme; elle monte de 37°5 à 41° et 42°.

Avis. — Le citoyen Damas Jean, impasse St-Clair, n° 24, prévient le public que depuis la mort du citoyen Chanteret il est le représentant de la société des draps de Vienne.

Tribune des abus. — On nous signale un abus des plus révoltants.

Le sieur Renon, manufacturier, possède une maison rue de Paris et compte le citoyen Boissel au nombre de ses locataires.

Géné, le citoyen Boissel ne put donner que le quart du prix de sa location au premier mai, au lieu d'en donner la moitié comme c'est l'usage à Roanne.

Se servant de ce prétexte, cet illustre proprio — on dirait plutôt valet — a pensé qu'il serait drolé de faire déguerpir le citoyen Boissel de son domicile, et sans le prévenir, sans lui adresser le moindre avertissement, lui a fait faire 63 francs de frais.

Le citoyen a Boissel été fort étonné en apprenant ce nouveau procédé entre propriétaire et locataire. Il aurait certainement pu le faire à moins. Nous ferons remarquer que le citoyen Boissel était disposé à désintéresser son propriétaire au plus tôt.

Dans la rue. — M. Nicolas Gerbe, vouturier à St-Anré-d'Apehon, a perdu vendredi, 12 courant, de 3 heures à 5 heures du soir, dans le centre de la ville, un billet de cent francs, enveloppé dans une fiche de la banque Parre et Vadon.

M. Chetard Claude, facteur des postes et télégraphes, a trouvé une petite somme d'argent qu'il tient à la disposition du propriétaire.

Mme veuve Détras, propriétaire à Saint-Vincent, a trouvé mardi matin sur la place du marché, un porte-monnaie contenant quatre francs cinquante centimes.

Accident de Voiture. — Mardi, vers 4 heures 1/2 du soir, M. Siffertin, maître-tenturier à Roanne, avait conduit sa voiture chargée de coton sur le quai de la Loire. Pendant qu'il était occupé au bord du fleuve, deux enfants, les nommés Charles Edouard, âgé de 10 ans, demeurant rue des Minimes, n° 14, et Arnaud Louis, âgé de 12 ans, demeurant rue du Creux-Granger, n° 8, montèrent sur la voiture, s'emparèrent des guides, et firent partir le cheval, mais après quelques pas ces enfants n'ayant pas su conduire, la voiture versa; l'un des brancards fut cassé et le cheval se fit plusieurs contusions.

Les enfants auteurs de cet accident n'ont eu aucun mal, ayant eu le soin de sauter à terre avant que la voiture n'ait versé.

Arrestation. — Jeudi soir, la police a mis en état d'arrestation le nommé Goutard Denis, âgé de 43 ans, couvreur, demeurant rue du Creux-Granger, sous l'inculpation de vol de linge.

Vol d'un fusil. — Le nommé Huret Benoit, âgé de 18 ans, jardinier, demeurant à Roanne, sans domicile fixe, a été arrêté jeudi soir, sous l'inculpation de vol d'un fusil, d'une valeur de 60 francs, commis avec escalade, lundi dernier, au domicile de M. Grapeloup, jardinier, demeurant rue Sautet, numéro 22.

AU PALAIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 19 Septembre

Vol. — Mardi dernier, les nommés Fayet Jean-Baptiste, âgé de 40 ans, chiffonnier, demeurant quai du Bassin, 42, Pouget Grégoire, âgé de 28 ans, ouvrier chiffonnier, demeurant rue de l'Entrepôt, Chassaing Damien, âgé de 18 ans, ouvrier chiffonnier, demeurant également rue de l'Entrepôt, ont été arrêtés sous l'inculpation de vol de deux paquets de déchets de coton et d'un paquet de pe ux de lapins, commis au préjudice du sieur Fayet Etienne, chiffonnier en gros, demeurant rue de l'Entrepôt, 52.

Le Tribunal les condamne, Fayet et Pouget, chacun à un mois de prison, et Chassaing à 15 jours de prison seulement.

Vagabondage et mendicité. — La police de Roanne a mis mardi dernier en état d'arrestation le nommé Boullier Louis, âgé de 48 ans, journalier, sans domicile fixe, né à Orléans, sous l'inculpation de vagabondage et mendicité. Le Tribunal le condamne à trois mois de prison.

Ce malheureux vagabond, sans travail et sans asile, ne comptait déjà sur son casier que trente condamnations de cette nature!

Encore un vagabond. — Le nommé Haire Benoit a été arrêté à St-Marcel-d'Urphé, aussi sous l'inculpation de vagabondage. Son dossier judiciaire n'est pas aussi chargé que celui du précédent, mais il a aggravé son cas par des insultes adressées au maire de cette commune. Le Tribunal indulgent ne lui inflige que deux jours de prison.

Vol d'une broquette. — Le nommé Haire Benoit est un vieux bonhomme âgé au moins de 65 ans. Il a subi déjà deux condamnations pour vol. Accusé d'avoir volé une broquette à la veuve Labarre, il nie, et explique, d'une façon invraisemblable, une prétendue acquisition de la broquette volée. Le Tribunal l'a condamné à 6 jours de prison.

Une voleuse de linge. — La nommée Delorme Annette, âgée au moins de 50 ans, travaillait tous les jours chez Mme X..., et tous les soirs elle emportait en s'en allant des mouchoirs, des bonnets, un paquet de linge quelconque. Soupçonnée, elle a été prise sur le fait et dénoncée au parquet. Elle en sera quitte pour 8 jours de prison.

Sans Lanterne! — Le nommé Girard Benoit, de St-Marcel-de-Felines, qui conduisait une voiture, ne s'est pas arrêté sur l'ordre des gendarmes et s'est vu dresser deux contraventions pour ne pas avoir ni lanterne ni plaque réglementaire. 16 francs d'amende et 5 francs par contravention.

Coups et blessures. — Pour coups et blessures réciproques, les nommés Gagnon et Moncorgé, de Cuizier, sont condamnés le premier à 20 francs d'amende et le second à trois journées de travail.

A Arcon. — C'était le premier septembre, le jour de la fête d'Arcon. Le sieur Collet, de St-Alban, se rendait chez lui. Le sieur Merimet François, âgé de 31 ans, qui sortait d'un cabaret, lui administra quelques coups de poing, sans aucune espèce de querelle. Comme c'était la nuit et qu'il appelait au secours, le maire qui demeurait à proximité, s'est levé et lui a donné des soins. Merimet avait eu précédemment une discussion avec Collet. C'est, dit-il, la cause de son étrange conduite. 30 francs d'amende.

St-Julien-d'Odde. — Le nommé Georges croyant frapper son frère Georges a frappé le sieur Georges, son voisin! Il regrette de s'être trompé de personne! 16 francs d'amende.

La femme du voisin. — Nul ne doit être le gardien de la vertu de la femme du voisin. Le sieur Bourduze compte au nombre de ses amis un bonhomme qui ne se soucie guère de la conduite de sa femme. Bourduze a voulu donner des conseils à cette dernière et lui a fait quelques scènes... *frappantes!* Le Tribunal n'admet pas cette façon de procéder. 30 francs d'amende.

Voici le rapport dont il est parlé dans la Revue hebdomadaire :

Demande de prorogation des Bonifications de l'Emprunt de 3.000.000.

RAPPORT sur leur provenance et leur emploi. Pour procéder à l'exécution des travaux de sa distribution d'eau évalués primitivement à 3.170.000 fr., la ville de Roanne a été dans la nécessité de recourir à un emprunt de 3.000.000. Un autre emprunt de 784.000 fr. fut contracté à peu près à la même époque pour la construction du Lycée de Gargons. Après un mûr examen de la question par la Municipalité aidée des lumières d'un Comité consultatif créé à cet effet, ces Emprunts furent contractés à la Cie Le Phénix — Branche Vie — qui offrait de meilleures conditions que plusieurs autres Caisses consultées et même qu'un emprunt au Public.

Ces avantages consistaient notamment dans la réduction du taux d'intérêt à 4 5/10 condition exceptionnelle à cette époque, et dans les bonifications servies à 25 0/10 pendant un délai assez long à la ville par la Cie sur les sommes non réalisées.

Cette dernière condition permettait de bénéficier pendant la durée des travaux d'économies importantes, lesquelles devaient tomber sans affectation aucune dans la Caisse Municipale puisque l'exécution des travaux du Barrage était assurée au moyen de l'emprunt lui-même d'une réserve de 170.000 fr. Les travaux du Lycée de leur côté étaient assurés entièrement au moyen de l'emprunt de 784.000 fr.

Quant à dire que ces économies devaient être réservées pour les égouts, rien ne l'indique ni dans l'arrêté préfectoral approuvant les travaux ni dans les lois qui ont approuvé ces emprunts et en ont autorisé les voies et moyens — Il est d'autant plus facile de le démontrer que lorsque les projets ont été approuvés, les conditions de ces Emprunts n'étaient pas encore connues et ne pouvaient par conséquent pas être escomptées d'avance.

On eût pu en effet ne pas trouver les avantages offerts par le Phénix, si l'on eût été obligé de traiter soit avec le Crédit Foncier, soit avec les assurances générales, dont les conditions étaient de beaucoup plus rigoureuses, notamment celle de la première de ces sociétés qui ne sert des bonifications que pendant un an, et à raison de 2 0/10 seulement.

Il eût été encore plus désastreux de traiter avec une Cie qui aurait pu exiger de verser immédiatement ses fonds dans les Caisse de l'Etat, où ils n'auraient rien produit.

Les bruits répandus sur l'emploi plus ou moins légal des bonifications et nous n'avons pas à nous étendre sur ce point. Nous allons examiner pendant les années 1888 et 1889, quel en a été l'emploi qui a été autorisé par M. le Préfet, à la date du 18 janvier 1890, et antérieurement, par l'approbation des divers comptes administratifs.

Nous examinerons ensuite les motifs qui nécessitent la demande de prorogation de ces bonifications, en ce qui concerne l'emprunt de 3.000.000, celles de l'emprunt de 784.000 étant éteintes depuis quelques mois déjà.

1° Somme produite par les bonifications en 1888 et 1889.

Les emprunts traités les 16 août et 1er septembre 1887 donnaient lieu à un paiement d'intérêt de 4 45 0/10 à partir du 1er octobre de la même année, à cette même date commençait pour la ville, le retrait des bonifications à 25 0/10 des capitaux non réalisés. Les fonds ont été retirés de la caisse du Phénix au fur et à mesure des besoins. Voici les retraitements opérés à ce jour sur l'emprunt de 3.000.000.

1° Le 8 mai 1888	300.000 »
Le 16 novembre 1888	200.000 »
Le 7 juin 1889	200.000 »
Le 23 juillet 1889	200.000 »
Le 18 novembre 1889	100.000 »
Le 29 avril 1890	100.000 »
Le 11 juin »	400.000 »
Le 4 juillet »	100.000 »
Le 4 août »	100.000 »
Le 7 août »	150.000 »
	1.550.000 »
Il reste donc à réaliser à ce jour	1.450.000 »
	3.000.000 »

Cet échelonnement de réalisation des fonds a produit les bénéfices suivants :

En 1888 sur l'emprunt de 3.000.000 pour la distribution d'eau.	422.187 50
En 1889 »	102.944 38
Total des bonifications de l'emprunt de 3.000.000.	225.131 88
En 1888 sur l'emprunt de 784.000 pour la construction du Lycée de Gargons.	31.726 25
En 1889 »	19.708 17
Total des Bonifications de l'emprunt de 784.000	51.434 42
Report.	225.131 88
Total des Bonifications en 1888 et 1889	276.566 30

Nous ne pouvons indiquer encore le montant des bonifications de l'année courante qui pourront varier de beaucoup suivant la marche plus ou moins active des travaux soumis eux-mêmes à la température plus ou moins favorable.

2° Emploi des Bonifications.

Ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par les Budgets additionnels de la ville, de 1888, 1889 et 1890, l'emploi des Bonifications est facile à justifier. Si ces Bonifications n'eussent pas existé, et que l'on eût voulu exécuter des travaux urgents, il eût fallu recourir soit à l'emprunt, soit à la création de surtaxes d'octroi.

Il eût fallu, en outre, recourir à des centimes additionnels pour insuffisance de revenus, car la ville de Roanne arrivée rapidement à 30.000 âmes à vu ses charges augmenter tous les jours, sans que ses revenus suivissent la même progression. N'était-il donc pas tout naturel d'employer des fonds absolument libres, afin de permettre d'attendre le renouvellement des taxes ordinaires d'octroi qui expirent à fin 1891 et qui pourront lors de leur renouvellement être légèrement augmentées pour permettre d'équilibrer le Budget de la Ville? — On n'aura donc plus recours à ce moment à des bonifications qui d'ailleurs, n'existeront plus.

Cette situation budgétaire n'est pas nouvelle, et la Municipalité actuelle ne peut en être rendue responsable. Déjà nos prédécesseurs avaient constaté cette insuffisance de revenus, lors de la formation du Budget primitif de 1888 et ils y avaient paré en inscrivant une recette fictive de 45.000 fr. qui ne devait être effectuée que plusieurs années après, lors de l'achèvement des travaux du Barrage.

Depuis cette époque une autre recette est venue à manquer; nous voulons parler de la recette de 11.200 fr. que produisait la ferme de l'élévation des boues et vidanges, qui a dû être résiliée et qui a coûté ensuite pendant un an, près de 30.000 fr. soit une différence de 14.200 fr. au Budget de la ville. Si cette ferme rapporte aujourd'hui 200 fr. par an, il n'en subsiste pas moins un déficit de 41.000 fr. qu'il a fallu combler.

L'emploi des Bonifications devenait ainsi tout indiqué et il est contenu dans la nomenclature suivante des diverses opérations importantes de la Municipalité actuelle.

1° Crédits inscrits au Budget additionnel de 1888 pour la rue des Deux-Faubourgs.	55.000 »
2° Crédits inscrits par autorisation spéciale au compte administratif de 1888 pour la rue des Deux-Faubourgs.	6.300 »
3° Crédit inscrit au Budget additionnel de 1888 pour le Concours de Musique.	10.000 »
4° Nouveau Crédit inscrit par autorisation spéciale au compte Administratif pour le Concours de Musique.	5.000 »
5° Crédit inscrit au Budget additionnel de 1888 pour balancer l'article 53 des recettes du Budget primitif de 1888.	45.000 »
Budget additionnel de 1889.	
Art. 18. Réorganisation de la Cie des Sapeurs-Pompiers.	5.000 »
— 19. Fournitures scolaires aux élèves indigents.	1.000 »
— 20. Maintien de l'emploi de secrétaire de police.	4.500 »
— 22. Subvention aux ouvriers victimes de l'incendie de l'usine Sérol et Guittou.	3.500 »
— 23. Acquisition de matériel d'incendie.	1.900 »

— 24. Amélioration de la place de la Voirie.	2.000 »
— 26. Réorganisation du Musée et des Bibliothèques.	1.500 »
— 30. Paiement de l'élévation des boues et vidanges.	2.950 »
— 33. Paiement du terrain Cucherat.	4.530 »
— 36. Fête du Centenaire.	2.000 »
— 37. Achat de livres pour la Bibliothèque.	1.000 »
— 41. Pavage de la rue de la Livatte.	2.200 »
— 42. Subvention complémentaire au bureau de Bienfaisance.	5.000 »
— 43. Envoi de délégués ouvriers à l'Exposition.	2.400 »
— 44. Subvention pour l'érection d'un monument patriotique.	2.000 »
— 45. Réparation à sa toiture de l'hôtel de ville.	5.000 »
Crédit inscrit au Budget additionnel de 1889, pour le Concours régional agricole.	45.000 »
Pour le surplus, se reporter au Budget additionnel de 1890, annexé au présent et qui comporte des Crédits nouveaux pour.	439.719 04
Total des dépenses qui ont été prélevées en partie sur les Bonifications des emprunts.	349.199 04

Par la nomenclature ci-dessus, on peut aisément conclure que toutes les sommes produites par les Bonifications ont été utilement dépensées dans l'intérêt de la prospérité de la ville.

Hôtel de ville de Roanne, le 10 septembre 1890. Le Maire, ANTOINE ALBOYER.

CHRONIQUE REGIONALE

Charlieu. — Dimanche dernier, la conférence organisée par la chambre syndicale et faite par M. J. Delmorès a pleinement réussi. Notre collaborateur a mérité les applaudissements unanimes des cinq cents citoyens ou citoyennes qui composaient son auditoire. Pendant près de deux heures, il a développé les diverses questions portées à l'ordre du jour. Il a successivement exposé les opportunités, exposé le socialisme moderne, montré les réformes nécessaires et engagé les travailleurs à l'union.

Après lui le citoyen Locat a prononcé quelques paroles fort applaudies et le citoyen Villard a proposé une collecte en faveur d'une personne indigente.

La Pacaudière. — Nous avons déjà dit qu'à l'occasion du Concours Agricole, une grande fête musicale était organisée à La Pacaudière par la Société musicale. Voici le programme complet de cette fête : Samedi 20 septembre : retraite aux flambeaux.

Dimanche 21 septembre : 9 h. du matin : opérations du Jury. 10 heures : réception des Sociétés. 1 heure 1/2 : défilé général. Itinéraire. — Départ : route de St-Martin, — Grande Rue, — Rue de Crozet, — Place de la Mairie, — Avenue de Changy, — Grande Rue, — Route de Vivans et place du Marché.

- ORDRE DE MARCHÉ :**
- Brigade de Gendarmerie à cheval.
 - Société de Gymnastique de St-André.
 - Fanfare de St-Martin.
 - Fanfare d'Ambierle.
 - Chorale de Saint-Germain.
 - Fanfare de Renaison.
 - Fanfare de Melay.
 - Fanfare d'Arfeuille.
 - La Concorde d'Ambierle, (fanfare).
 - Fanfare de St-André (Les Enfants de la Côte)
 - Société Musicale de La Pacaudière.
- Je 3 heures à 4 heures 1/2, concerts sur les places publiques.
- 19. Chorale de Saint-Germain, Fanfare de Renaison.
 - 20. Place du Marché. — La Concorde d'Ambierle, Fanfare de St-André, Société de Gymnastique de Saint-André.
 - 21. Place de l'Eglise. — Fanfare d'Arfeuille, Fanfare de Saint-Martin.

Place de l'ancienne Caserne. — Fanfare de Melay, Fanfare d'Ambierle.

A 5 heures du soir, distribution des prix et médailles sous la présidence de M. le Sous-Préfet et de MM. les députés et sénateurs de la région.

A 6 heures, grand banquet offert par la municipalité.

A 9 heures, brillant feu d'artifice, fête de nuit, illuminations et embrasement général. Lundi 22 septembre, à 9 heures du matin, tir aux armes de guerre (Vallon de Pécaumand) distance 200 mètres, — 1er prix, 20 fr. — 2e prix, 10 fr. — 3e prix, 5 fr.

De 4 heures à 3 heures, courses en sacs (prix 5 francs), tir à l'oie, sauts d'obstacles (prix 5 francs).

A 3 heures, grandes courses de vélocipèdes (bicycles et bicyclettes); 1e course de vitesse (sur bonne route), distance 5 k.; 1er prix, 25 fr. — 2e prix, 15 fr. — 3e prix, 10 fr.; 2e course de lenteur, distance 300 mètres; prix unique 10 francs.

A 6 heures, banquet d'amis. A huit heures, feu d'artifice, illuminations; bals champêtres.

En cas de mauvais temps la fête du lundi sera renvoyée au dimanche suivant.

Saint-Germain-Laval. — Fête patronale de la Saint-Michel, les Samedi 27, Dimanche 28, Lundi 29 septembre.

Samedi 27. La fête sera annoncée par des salves d'artillerie. A 7 heures 1/2, brillante retraite aux flambeaux par la Fanfare de Saint-Germain-Laval.

Dimanche 28. Le matin : Salves d'artillerie. Distribution des brochures. — Le soir à 2 heures : Course en vélocipèdes, route de St-Martin, 1er prix, 20 fr.; 2e prix, 10 fr.; 3e prix, 5 fr. — A 4 heures, place du Marché : Grand concert donné par la Fanfare de St-Germain-Laval. — A 7 heures, place de la Grenette : Brillant feu d'artifice. — A 8 heures, place Rovarin : Grand bal champêtre.

Lundi 29. A 8 heures du matin, à Baffy, Tir à la Cible A 10 heures, place de la Genétine, Jeu du Tournoi.

Le soir à 2 heures, Route de Roanne, Jeu du Carroussel.

A 3 heures, Place du Marché, Mat horizontal.

A 4 heures, rue Nationale, Courses en brochettes.

A 6 heures 1/2, Place du Marché, Ascension d'un superbe Ballon.

A 8 heures, Grand Bal.

Dimanche 5 Octobre, Retour de la Fête; Bal brillant.

Grandris. — Nous recevons de Grandris la lettre qui suit :

Grandris, le 17 septembre 1890.

Monsieur le Rédacteur du Réveil Roannais, Nous avons l'honneur de vous demander l'hospitalité de vos colonnes pour insérer la lettre suivante :

Nous croyons d'une grande utilité de porter à la connaissance des travailleurs, le motif qui a obligé les ouvriers en soierie de l'usine Micolon-Dulac à se mettre en grève. Le voici : Une commission avait été demandée par ces Messieurs pour tarifier les articles nouveaux, mais comme dans notre localité nous n'avons qu'un seul patron en soierie, cette commission ne pouvait être formée selon nos statuts.

Enfin, après quelques réflexions, le patron dit : « Je vais choisir 3 ouvriers qui défendront mes intérêts et vous 3 également, moi discuteront aussi vos intérêts. » Ce qui fut accepté. Nous ne croyons pas avoir besoin de dire que ces 3 ouvriers choisis par lui pour le défendre ne l'ont jamais soutenu.

Néanmoins on lui fit remarquer que ces 6 ouvriers défendant ainsi les intérêts de leurs camarades seraient toujours en contradiction avec lui, et, alors, qu'il pourrait faire parri eux des victimes. Il nous répondit : « Je crois avoir assez d'amour propre pour ne pas commettre pareille action. »

Confiant dans ses paroles, quelques jours s'écoulèrent et la dite commission fonctionnait très bien; il n'y avait plus guère de méti-ers à l'index. Enfin, las d'avoir toujours la commission à ses côtés soit pour tarifier un article ou pour examiner une coupe, il se dit : Je vais en mettre un à la porte et par ce moyen les autres n'osent pas revenir m'importuner, ce qu'il a fait il y a six semaines un citoyen qui lui parlait un peu sérieusement et qui l'ennuyait, il commença

Louis, aujourd'hui rue Gambetta, jusqu'à l'âge de seize ans. Comme son frère, elle n'était pas pensionnaire. Elle n'allait au pensionnat de mesdames XX... que pour suivre les cours, et elle venait tous les jours à midi et le soir prendre ses repas et coucher sous le toit paternel.

Lorsqu'elle abandonna le pensionnat, Jeanne apprit avec la vieille servante Marguerite à devenir une bonne petite ménagère.

Tous les jours Marguerite lui dévoilait quelques nouveaux secrets de cuisine et lui expliquait comment on doit faire cuire telle chose et préparer telle autre. Jeanne était contente d'apprendre ainsi son rôle de femme et de devenir utile à son père.

Au pensionnat, elle avait successivement appris la broderie, la couture et plusieurs autres petits travaux qu'il est indispensable à la femme de ménage de connaître.

Tout en s'instruisant chaque jour davantage dans l'art d'administrer la maison, l'intérieur du foyer, Jeanne s'occupait aussi à quelques travaux de lingerie et n'oubliait jamais de sacrifier tous les soirs une heure ou deux à la lecture des ouvrages de nos meilleurs auteurs modernes.

Nos lecteurs connaissent maintenant Jeanne Laurent.

Nous allons parler alors de son frère Georges.

En sortant du Lycée, Georges entra comme employé à la Banque Dervolin et Cie, aux appointements annuels de douze cents francs.

Nous allons dire comment Georges Laurent devint employé de banque.

par le faire chômer pendant dix jours, après quoi il lui a fait dire de venir travailler et, chose assez curieuse, lorsque cet ouvrier se présenta M. Micolon lui dit : Je ne peux pas vous occuper et je vais vous régler, alors l'ouvrier lui demanda le motif de son renvoi immédiat. Voici la réponse qu'il obtint : J'ai des raisons pour vous renvoyer et je ne veux pas vous les donner et après tout je suis libre et personne ne gouverne chez moi.

L'ouvrier ne voulut pas prendre son compte sans parler à ses camarades qui se réunirent immédiatement et envoyèrent une délégation auprès de ces Messieurs pour savoir quelle était le motif de son renvoi. Mais ces Messieurs recurent la délégation en leur disant que huit autres étaient inscrits sur la liste de départ, qu'ils étaient maîtres chez eux et qu'ils n'entendaient pas que l'on vienne leur en imposer. Cette réponse fut très bien comprise par leurs ouvriers, qui le même jour ont voté la grève par bulletins secrets à une majorité écrasante.

Nous faisons un appel à la solidarité des travailleurs qui par leurs petites oboles feront triompher leurs frères de Grandris dans la lutte qu'ils soutiennent avec énergie contre leurs exploitateurs. En d'autres temps, ces pauvres ouvriers grévistes sauront faire leur devoir envers ceux de leurs collègues qui se trouveraient en pareil cas.

Agreez, M. le Rédacteur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le syndicat et par ordre, Le Secrétaire adjoint, L. SANIS.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE

Mouvement du 12 au 16 Septembre 1890.

114 Versements	29.364 »
59 Remboursements	23.667 26
Nouveaux: 30.	Comptes soldés 12.

LE LAPIN
MEDAILLE D'OR
PAPIER
CIGARETTES EXTRA-SUPÉRIEURE
C. DUC
PLACE BELLECOEUR, 18, LYON
PARIS - LYON - ANVERS

Jugée par la Faculté! — Château des Quatre-Vents, Franchesse (Allier), le 23 janvier 1890. — L'action médicamenteuse de vos Pâtes Suisses est sûre et rapide; elles se prennent en mangeant et sans dégoût; on obtient deux ou trois heures après leur absorption des évacuations sans la moindre colique. En faisant disparaître la constipation elles enrayent toutes les affections morbides qui en dérivent. Je vous autorise à publier mon appréciation médicale.

Dr AGHILLE GOURAINGOURT, médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, un moyen infallible à la portée de tous, de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, Place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Publications de mariages

ENTRE : M. Thauvin Alfred, blanchisseur à Roanne, rue Pernety, 1, et Mlle Travaux Antoinette, devenue à Roanne, rue de la Loire, 22.

M. Geynet Stéphane-Joseph, négociant au Coteau, et Mlle Déchanvane Marie, à Roanne, rue du Phénix, 28.

M. Poyet Jean, blanchisseur à Roanne, faubourg Clermont, et Mlle Tachon Claudine.

Pierre Laurent voyait que son fils, faible, petit, efféminé, ne pouvait devenir un bon mécanicien et lui succéder un jour.

Comme il avait dix-sept ans, il fallait cependant penser à son avenir. Quelle carrière Georges pouvait-il embrasser? Deviendrait-il médecin, avocat, professeur?

En ferait-il un avoué, un notaire, un huissier, un greffier quelconque? D'une part, Pierre Laurent ne croyait pas pouvoir s'imposer encore de nouveaux sacrifices pour lui donner une instruction plus complète et lui permettre de suivre les cours d'une faculté.

Et d'autre part, Georges était encore trop jeune pour se préoccuper outre mesure de la position sociale qu'il pourrait plus tard désirer.

Pierre Laurent chercha donc uniquement d'abord à occuper son fils, ne voulant pas faire de lui un oisif, un paresseux. Il n'oubliait pas que la paresse est généralement la mère de tous les vices de l'homme, de tous les défauts de cette société, de tous les crimes de ce monde.

Puis il pensa qu'il fallait trouver à Georges un emploi qui lui permit de connaître un peu les choses, les affaires, les hommes de cette société.

Il acquit enfin la certitude qu'il devait donner à son fils une occupation qui le mit peu à peu au courant de notre vie sociale.

[A suivre.] J. Delmorès.

Feuilleton du **RÉVEIL ROANNAIS**

Au Pays Noir

LE

MORT VIVANT

NOUVELLE

IV.

« Faites-nous comprendre comment la mort de cet ouvrier a pour cause une imprudence de sa part? »

« Si vous ne voulez pas vous entendre condamner à soutenir désormais la veuve et les enfants de cette malheureuse victime, prouvez-nous enfin que vous n'êtes en rien responsables de la cause qui a produit son accident mortel? »

Malheureusement, on se garde bien de procéder de cette façon.

Le Président du Tribunal tient au contraire ce raisonnement à la famille de la victime :

« Vous prétendez que l'ouvrier Z... est mort par suite d'un accident dont vous rendez responsables messieurs Y... et X... Vous aurez l'obligeance de nous prouver clair comme le jour que ces messieurs sont réellement responsables de cet accident? »

« Si vous ne le faites pas, nous allons vous déouter de votre demande. »

En présence d'une telle situation, que peut faire la malheureuse famille d'une victime d'exploiteurs millionnaires?

à St-Haon-le-Châtel. M. Petit Bonnet, jardinier à Roanne, rue de la Livatte, maison Rabot, et Mlle Rabot Rose, à Roanne, rue de la Livatte. M. Jeandeau Jean-François, billardier à Roanne, rue Marceau, 4, et Mlle Nicolas Jeanne, lingère, à Roanne, rue Mably, 10.

ETAT - CIVIL DE ROANNE

Du 14 au 20 Septembre 1890.

Mariage 3

Du 18. — Plassard Jules, 33 ans, tisseur, et Grange Catherine, 22 ans, cuisinière. Du 20. — Auvalot Barthélemy, 25 ans, gareur, et Demode Anne-Marie, 24 ans, couturière. — Papillon François, 28 ans, chauffeur au chemin de fer, et Remontet Antoinette, 24 ans, couturière.

Naissances 8

Du 14. — Renard Philomène-Eugénie, fille d'Etienne, et de Chevrier Louise, maîtres-d'hôtel. — Billet Lucien-Jean, fils de Claude-Marie, et de Beluze Marie-Benoîte, tisseurs. — Besson Claudine-Florentine, fille de Louis, tisseur, et de Planus Anne, couturière. Du 15. — Plasse Adrienne-Antoinette, fille de Louis-Etienne, tisseur, et de Roussillon Peroline-Hippolyte, canneuse. — Un enfant naturel. Du 16. — Chetal Joseph-Alexandre, fils d'Antoine, et de Auberger Pierrette-Florentine, tisseurs. Du 17. — Poizat Marie-Thérèse, fille de Jean-Marie, teinturier, et de Grand Françoise, caftière. Du 18. — Pouyot Antoinette, fille de Claude, et de Coavoux Reine-Jenny, tisseurs.

Décès 11

Du 14. — Grange Annette, 39 ans, tisseuse, épouse de Guillardon Benoît, journalier. — Plantard Françoise, un mois. — Un enfant présenté sans vie, né de Driffort Mathieu, employé au chemin de fer, et de Deschavanne Claudine. Du 15. — Brandon Louis, 55 ans, tisseur, époux de Sapaly Virginie. — Malysson Marcel-Jean-François-Régis, 28 jours. Du 16. — Démichel Jean-Baptiste, 2 mois. Du 17. — Ginesse Jeanne, 40 ans blanchisseuse, célibataire. Du 18. — Beaujeu Adrienne, 76 ans, pelotonneuse, veuve de Vey Louis. — Begon Marie, 41 ans, épouse de Duverger Pierre, tisseurs. — Dupuy Claudine, 37 ans, épouse de Dumont Jean, tisseurs. Du 19. — Dupuy Louise-Eugénie, 19 ans, célibataire.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Homologation Concordat LAGOUTTE

Par jugement du 18 septembre courant, le Tribunal de Commerce de Roanne, a homologué le concordat intervenu entre le sieur Lagoutte, négociant, à Roanne, rue de la Côte, et ses créanciers,

le 5 septembre dernier, moyennant un dividende de 20 % payable 10 % le 1er septembre 1890, et 10 % le 1er mai 1891 avec la caution de M. Bernay.

Résolution Concordat GUÉRIN

Par jugement du 18 septembre courant, le Tribunal de Commerce de Roanne, a résolu le concordat intervenu entre le sieur Jacques Guérin, négociant à St-Martin-la-Sauvété, et ses créanciers, le 30 mai dernier, et à en conséquence déclaré de plein droit les créanciers en état d'union.

Faillite COPPIER

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 18 septembre 1890.

Le sieur Coppié, boulanger et cafetier à Lagresle, précédemment en liquidation judiciaire a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du 3 juillet 1890.

M. F. Housset, a été désigné pour juge-commissaire, et M. A. Coquard, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

Roanne, le 20 septembre 1890.

Le Greffier :

J. GONINDARD.

République Française LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ MAIRIE DE ROANNE

ENQUÊTE DE COMMODO & INCOMMODO

Sur la cession gratuite de terrains destinés à l'ouverture du Boulevard du Marais.

Le Maire de la Ville de Roanne.

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Loire en date du 13 septembre 1890;

Donne avis qu'une enquête de Commodo et Incommodo est ouverte sur le projet de cession gratuite de terrains destinés à l'ouverture du boulevard du Marais.

Les pièces du projet resteront déposées pendant huit jours, du lundi 22 au lundi 29 septembre inclusivement au secrétariat de la Mairie où chacun pourra en prendre connaissance, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 6 heures du soir.

A l'expiration du délai ci-dessus indiqué, M. BUSSON, Maire de Roanne, nommé Commissaire-enquêteur à cet effet, recevra à la Mairie, le mardi 30 septembre, les déclarations des habitants sur le projet.

Hôtel-de Ville de Roanne, le 19 Septembre 1890.

Le Maire, Antony AUBOYER.

Etude de M^e Corneloup, avoué, à Roanne, 21, rue des Bourrasières.

VENTE VENTE PAR LICITATION

AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS

En trois lots séparés

D'IMMEUBLES

Situés à Roanne,

dépendant de la succession de M. Pierre GIRAUD

consistant :

Le premier lot en une maison d'habitation située à Roanne, rue St-Jean, N° 61, sur la mise à prix de huit mille francs, ci 8.000 fr.

Et le deuxième lot en un vaste corps de bâtiments, situé à Roanne, rue de la Berche, numéros 9 et 11 sur la mise à prix de dix huit mille francs, ci 18.000 fr.

Et le troisième lot en deux corps de bâtiments contigus, situés à Roanne, place du Marché, numéros 12 et 13, sur la mise à prix de quarante mille francs, ci 40.000 fr.

Adjudication au Vendredi 3 octobre 1890, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne.

Pour les renseignements s'adresser à M^e Corneloup, avoué poursuivant, ou à M^{es} Vial et Gay, avoués colicitants, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Roanne où il est déposé.

Pour extrait, Signé : Corneloup.

VENDANGES DU MIDI

M. Vatton et Chemier ont l'honneur d'informer le public que, comme les années précédentes, ils livreront en corbeilles par petite et grande quantité, des raisins frais de 1er choix et qu'un dépôt est établi grande rue du Coteau, à 30 mètres du pont et à Charliou, rue Nationale, en face la Halle aux blés.

Les livraisons commenceront dans les deux Dépôts le Vendredi 12 Septembre. Adresser les demandes par Correspondances à M. CHEMIER, rue du Rivage à Roanne.

A CÉDER de suite pour cause de départ, JOLIE IMPRIMERIE, ville industrielle du Pas-de-Calais. Journal bi-hebd., un des plus anciens du département. S'adresser aux initiales J. G. Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

A LOUER DE SUITE VASTES MAGASINS ET DÉPENDANCES

Ayant accès place du Marché et rue Ste-Elisabeth, à Roanne.

S'adresser à M. GALLANT, arbitre de commerce, rue du Phénix, 13, à Roanne.

Etude de M^e HELLE, notaire à Roanne

Commune de Vendranges

A Vendre de gré à gré

UN DOMAINE

Dit DE CHANTE PERDRIX

Près la Gare de l'Hôpital (ligne de Lyon)

Contenance 50 hectares.

Appartenant à M. le Baron d'ARLEMPDE, et affermé par bail authentique.

« Facilités de Paiement »

S'adresser au dit M^e HELLE, notaire.

A LA RELIURE POPULAIRE

7, Rue du Jardin Botanique, 7

(près les Promenades)

— ROANNE —

M. BUTTY a l'honneur d'informer le public que, vu la crise industrielle, le perfectionnement de son outillage, et la nécessité pour chacun de faire relier, c'est-à-dire mettre en état des ouvrages pour lesquels on a dû s'imposer de grands sacrifices, il fait un rabais de 10 0/0, sur les prix actuellement en vigueur.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Déjeuners depuis 1 fr. 25. — Service à la carte

J. AUGÉ

Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE 6

A LOUER

Au 1er Novembre

La Ferme de la Propriété

DU CHAMP DE TIR

Située derrière l'abattoir

Avec droit exclusif de débiter des boissons. S'adresser à la mairie de Roanne.

ENTREPRISE DES POMPES FUNÈRES

de Roanne et du Coteau

DESBAT

Route de Paris, 115.

Gardien du cimetière de Roanne

MAGASIN DE CERQUELS SAPIN, CITÈNE ZINC, PLOMB CAPITONNÉ ET FRETTÉS POUR TRANSPORT SELON LES PRESCRIPTIONS SANITAIRES

COURONNES MORTUAIRES, PERLES, MÉTAL IMMORTELLLES, FLEURS

CONSTRUCTION DE CAVEAUX, MONUMENTS ENTRETIEN DES TOMBES

La Maison se charge de tous les transports par corbillards de toutes classes et par chemin de fer, ainsi que de toutes les formalités à remplir concernant les funérailles.

AVIS

Les négociants qui désiraient connaître les conditions auxquelles sont livrés les poudres à feu destinées à l'exportation pourront trouver à ce sujet des renseignements utiles à la Sous-Préfecture de Roanne ou à la Sous-Direction des Contributions Indirectes, rue du Phénix.

FEUX D'ARTIFICE

De 5 à 2000 francs

Nouvelle création de l'Exposition

Envoi franco du catalogue illustré

PACALET, ARTIFICIER

Rue du Grand Gomet 11 à St-Etienne (Loire)

A CÉDER

par suite de décès

TRÈS BONNE PAPETERIE-LIBRAIRIE

62 ans d'existence. Clientèle assurée,

Dans une Sous-Préfecture de l'Ouest, ayant garnison, excellente suite d'affaires. Ecrire à l'Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris, sous les initiales : C. M. F.

A LOUER PETIT APPARTEMENT

de 2 pièces

S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE & A TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLYTYPE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'adresser chez

M. DRIFFORD

79, rue Ste-Elisabeth, Roanne. Seule agence des véritables machines HURTU, HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

POSTICHES, PARFUMERIE

CHASSIN COIFFEUR

171 rue Ste-Elisabeth, 71.

ROANNE

ABONNEMENTS AU MOIS ET A L'ANNÉE

M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.

S'adresser à M. CHASSIN pour des

LEÇONS DE DANSES

à domicile ou dans une salle spéciale

Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les desirs.

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA

JOURDIER - THIBOULET

près le Théâtre municipal

SERVICE A LA CARTE

Choucroute — Escargots — Jambons

Roti — Assorti — Conserves

Homard — Huîtres d'Arcachon — Gibier

tous les jours.

VIN DE LA CÔTE 1^{re} CHOIX

LIQUEURS DE MARQUE

CAFÉ-RESTAURANT RAMBERT

16, rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HÔTE

Diners à la carte et à prix fixe

CHOUCRUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

Roanne. — Imprimerie du Réveil Roannais

Le Gérant: DELORME.

ORFEVRENERIE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC. Exposition Universelle de 1889. Deux Grands Prix. La Marque de Fabrique. Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès. Donner le meilleur produit au plus bas prix possible. Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également l'unité de qualité, celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans, nous a démontrée nécessaire et suffisante. La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres.

Cabinet Dentaire DE 1^{er} ORDRE. DONNEUX, DENTISTE. RUE Ste-Elisabeth 76, ROANNE.

IMPRIMERIE, LITHOGRAPHIE, PAPETERIE, J. DUMAS. ROANNE - 76, Rue Sainte-Elisabeth, 76 - ROANNE. FACTURES - MANDATS - TÊTES DE LETTRES. LIVRES A SOUCHE - CARNETS. LETTRES DE MARIAGE & DE NAISSANCE. CIRCULAIRES - PROSPECTUS - PROGRAMMES. STATUTS POUR FORMATION DE SOCIÉTÉS. Spécialité d'Affiches pour Théâtres, Cirques, Concerts, Fêtes Patronales. — Prospectus. LETTRES D'INVITATION — CARTES D'ADRESSE. CATALOGUES ILLUSTRÉS. PRIX-COURANTS — MANDATS — ENVELOPPES. LETTRES DE DÉCÈS LIVRÉES DE SUITE. TARIFS — RÉGLEMENTS — LIVRETS. JOURNAUX — LABEURS — BROCHURES. CARTES DE VISITE. PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. ÉTIQUETTES POUR PHARMACIENS. SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX POUR CHAMBRES SYNDICALES.

Pour les Annonces, S'adresser au Bureau de l'Imprimerie

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le

1890

Le Maire,

Le Gérant: DELORME.